

## Planification stratégique 2020 à 2023

### Ordre professionnel des criminologues du Québec

Axes d'intervention	Objectifs
<b>Cible 1 : La compétence et la déontologie</b>	
<b>A. Règlementation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer que le Code de déontologie soit conforme aux exigences d'aujourd'hui</li> <li>• Assurer une conformité réglementaire</li> </ul>
<b>B. Admission</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire connaître les règles d'admission</li> </ul>
<b>C. Formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accréditer des formations</li> <li>• Rendre accessible une offre de formation continue</li> </ul>
<b>D. Inspection</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre le déploiement du plan quinquennal d'inspection professionnelle</li> <li>• Démystifier le processus d'inspection</li> </ul>
<b>E. Syndic</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer un traitement et un suivi efficace des plaintes</li> </ul>
<b>Cible 2 : Le public</b>	
<b>A. Notoriété et rayonnement de la profession</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire connaître la profession</li> <li>• Faciliter l'accès du public au service d'un criminologue</li> <li>• Être présent de manière efficace dans l'espace public</li> </ul>
<b>Cible 3 : Les membres</b>	
<b>A. Interaction avec les membres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir un haut standard de qualité dans les interactions avec les membres</li> <li>• Communiquer aux membres les activités de l'Ordre</li> </ul>
<b>B. Membership</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître le membership à 1 700 criminologues</li> <li>• S'assurer que les personnes admissibles à l'OPCQ qui exercent des activités réservées soient membres de l'Ordre</li> <li>• Accroître le sentiment d'appartenance</li> <li>• Offrir du support professionnel aux membres</li> </ul>
<b>Cible 4 : L'Organisation</b>	
<b>A. Gouvernance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer d'une gouvernance de l'organisation selon les règles de l'art</li> </ul>
<b>B. Gestion organisationnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer que les processus opérationnels soient en place et qu'ils soient efficaces</li> </ul>
<b>C. Ressources financières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître l'autonomie financière</li> <li>• Assurer une gestion exemplaire des finances</li> </ul>
<b>D. Ressources humaines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir des conditions de travail attrayantes et compétitives</li> </ul>

## **Mission de l'Ordre**

L'Ordre professionnel des criminologues du Québec (OPCQ) a pour mandat premier d'assurer la protection du public notamment en encadrant la qualité des services professionnels fournis par les criminologues aux personnes vulnérables, contrevenantes et victimes.

Pour remplir sa mission, l'Ordre :

- Contrôle l'admission à la profession
- S'assure du maintien à niveau des compétences des criminologues
- Entretient une communication efficace et adaptée aux besoins des criminologues
- Veille à la qualité et à l'intégrité de l'exercice de la profession
- Travaille à faire connaître auprès du public la profession de criminologue
- Intervient publiquement sur des questions qui font appel à l'expertise des criminologues
- Reçoit et traite avec diligence les plaintes du public
- Émet des avis professionnels sur des questions relatives à la pratique

## **Vision de l'Ordre**

À la recherche d'une société plus juste et plus ouverte, l'OPCQ est une référence pour le développement et le maintien d'une pratique exemplaire des criminologues afin que les personnes qui ont recours à leurs services reprennent le pouvoir sur leur vie.

## **Valeurs de l'Ordre**

- **L'intégrité** : En conformité avec les lois et les règlements qui l'encadrent, l'Ordre agit avec intégrité préservant ainsi la confiance du public et de ses membres. Cette intégrité se manifeste par l'adoption des meilleures pratiques en matière de gouvernance et d'éthique ainsi que par la probité qui sous-tend ses actions.
- **Le respect** : Signifie la considération pour chacune des personnes avec qui l'Ordre interagit. Il sous-tend l'écoute, la courtoisie, la diligence et la discrétion. Il suppose le respect de la différence, des idées et des limites de l'autre.
- **La collaboration** : Dans un esprit d'ouverture et d'innovation, l'Ordre s'implique activement avec ses partenaires dans les divers dossiers d'intérêt commun.
- **La rigueur** : Visant l'excellence, l'Ordre, dans l'ensemble de ses actions, agit avec précision, justesse et exactitude, afin de maintenir un haut standard de professionnalisme.